

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

08/03/2024

Date de l'affichage

08/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Châteaubleau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT (*arrivé à 19h10 pour la délibération 2024/29-03*), Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Francis OUDOT, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Christian CIBIER par Jean-Marc DESPLATS, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Sébastien DROMIGNY par Nolwenn LE BOUTER, Charlie GABILLON par Alban LANSELLE, Farid MÉBARKI par Jean-Jacques BRICHET, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Pierre-Yves NICOT par Eliane DIACCI, Frédéric ROCHER par Jean-Yves RAVENNE, Joëlle VACHER par Christophe MARTINET.

Absent(s) excusé(s)

Thomas LECONTE, Pierre PERRET.

Absent(s) non excusé(s)

Aurélié POLESE, Alain THIBAUD.

44 conseillers communautaires en exercice : 29 présents, 11 représentés, 2 absents excusés et 2 absents non excusés à la séance.

Monsieur Jean-Marc DESPLATS est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le **22 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024_36_10-BF

2024/36-10- OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL – EXERCICE 2024

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable au budget principal,

Considérant les commissions Finances du 30 janvier 2024 et du 20 février 2024,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 29 février 2024,

Considérant que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel), permettant les mouvements de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal M57 présenté Monsieur Jean-Jacques BRICHET, 1^{er} Vice-président chargé des finances et des ressources humaines, soumis au vote par nature et chapitre, avec présentation fonctionnelle,

Après en avoir délibéré, à

Pour : 26 voix

Contre : 0

Abstentions : 14 (*Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Sébastien COUPAS, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Charlie GABILLON, Serge HAMELIN, Fabrice HOULLIER, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Edith LION, Suzanna MARTINET, Angélique RAPPAILLES, Stéphanie SCHUT*)

ARTICLE UN :

Décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget principal M57 tel que décrit dans le document annexé et équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 180 051,94 €	20 180 051,94 €
Investissement	6 765 873,57 €	6 765 873,57 €

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	2 816 332,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 913 416,00 €
014	Atténuations de produits	4 811 082,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 911 706,16 €
66	Charges financières	31 760,02 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
68	Dotations aux provisions	3 724,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 152 607,55 €
042	Opérations d'ordre entre section	536 424,21 €
Total dépenses de fonctionnement		20 180 051,94 €

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le **22 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024_36_10-BF

Chapitres	Libellés	Montant
013	Atténuations de charges	26 400,00 €
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	512 393,00 €
73	Impôts et taxes	2 755 379,00 €
731	Fiscalité locale	8 506 198,00 €
74	Dotations et Participations	3 610 529,00 €
75	Autres produits de gestion	120 108,00 €
78	Reprises Amort. Dépréciations...	6 144,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	63 522,28 €
002	Résultat reporté	4 579 378,66 €
Total recettes de fonctionnement		20 180 051,94 €

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Montant
20	Immobilisations incorporelles	731 760,00 €
204	Subventions d'équipement versées	848 409,46 €
21	Immobilisations corporelles	698 819,00 €
23	Immobilisations en cours	1 169 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	126 907,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	63 522,28 €
041	Opérations patrimoniales	532 250,00 €
001	Solde d'exécution reporté	2 034 039,07 €
	Restes à Réaliser	561 166,76 €
Total dépenses d'investissement		6 765 873,57 €

Chapitres	Libellés	Montant
13	Subventions d'investissement (hors 138)	902 502,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 004 003,98 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	42 880,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 595 205,83 €
040	Opérations d'ordre entre section	536 424,21 €
041	Opérations patrimoniale	532 250,00 €
021	Virement de la section de la fonctionnement	1 152 607,55 €
001	Solde d'exécution reporté	-
Total recettes d'investissement		6 765 873,57 €

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le **22 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024_36_10-BF

Séance du 14/03/2024

ARTICLE DEUX :

Approuve le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 14 mars 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



ASUS ZWAM 9 9